

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 6, rue des Rapides le 14 janvier 2025 à compter de 19h30 à laquelle étaient présents outre monsieur le maire Donald Rheault, mesdames les conseillères Amélie Massé, Isabelle Beaulieu et Casandra Couture et messieurs les conseillers, Jean-Paul Gosselin et Sébastien Petitclerc.

Conseiller absent : Monsieur David Gervais.

Était également présent à cette assemblée, monsieur Gérard Pétrin, directeur général et greffier-trésorier.

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la session
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 10 décembre 2024
5. Adoption du procès-verbal de la session spéciale du 17 décembre 2024
6. Comptes à payer du mois (521 486.18\$)
7. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi
8. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général
9. Correspondances
10. Inscription de l'Inspecteur au congrès de la COMBEQ
11. Inscription du Directeur incendie au congrès des chefs pompier (ACSIQ)
12. Inscription de l'Agente de développement au Rendez-Vous annuel des ADL
13. Inscription du Directeur général au congrès l'ADMQ
14. Inscription du Maire au congrès de la FQM
15. Avis de motion règlement # 296-2025 (Règlement relatif à l'établissement d'un programme d'aide sous forme de crédits de taxes pour favoriser la croissance de certaines entreprises)
16. Proposition pour achat d'un sens unique pour F-550 (17 142.77 \$)
17. Correction de la résolution # 135-09-2024
18. Embauche d'une agente de développement
19. Résolution pour la couverture cellulaire
20. Proposition pour changer les portes au 6, rue des Rapides (33 450.00 \$)
21. Résolution annuelle pour aide financière aux organismes
22. Fondation OLO (200.00 \$)
23. Achat d'un photocopieur (11 994.00 \$)
24. Achat du module pour le paiement des fournisseurs CIM (550.00 \$)
25. Questions reçues à la municipalité (vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse courriel suivante : directon@preissac.com)
26. Clôture et levée de l'assemblée 20H14

1. MOT DE BIENVENUE;

1. Mot de bienvenue (13).

Monsieur le maire souhaite la bienvenue au public.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;

2. Vérification du quorum et ouverture de la session.

Après vérification et confirmation du quorum, monsieur le maire, ouvre la réunion. Elle débute à 19h30.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

01-01-2025

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé tel que présenté.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 10 DÉCEMBRE 2024;

02-01-2025

4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 10 décembre 2024.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Paul Gosselin et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière du 10 décembre 2024 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION SPÉCIALE DU 17 DÉCEMBRE 2024;

03-01-2025

5. Adoption du procès-verbal de la session spéciale du 17 décembre 2024.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Casandra Couture et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session spéciale du 17 décembre 2024 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

6. APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS;

04-01-2025

6. Approbation des comptes à payer du mois.

Les comptes à payer ont été vérifiés par monsieur Donald Rheault et monsieur Gérard Pétrin.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Beaulieu et résolu unanimement :

DE PAYER les comptes tels que décrits ci-dessous portant les séquences des chèques C2400777 à C2400780 et C2500001 à C2500034. La séquence des chèques en ligne de L2400169 à L2400188 et L2500001 à L2500005.

Total des factures	48 245.05\$
Total des paiements directs	387 130.84\$
Total des salaires	86 110.29\$
<u>GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER</u>	521 486.18\$

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961). Signé à Preissac, ce 14 janvier 2025.

Gérard Pétrin, directeur général

7. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC ABITIBI;

7. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi.

Le maire, monsieur Donald Rheault dresse un résumé de ses rencontres à la MRC Abitibi.

8. COMPTE RENDU DES RENCONTRES DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;

8. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général.

Le Directeur général informe le conseil sur les réunions auxquelles il a participé.

9. CORRESPONDANCES;

9. Correspondances.

Le maire, monsieur Donald Rheault fait la lecture de la lettre que la municipalité de Preissac a reçue du ministère de l'environnement, lutte contre les changements climatiques, faune et parcs (MELCCFP) au sujet d'une sanction administrative pécuniaire. Il fait aussi état d'une demande de la Fondation hospitalière d'Amos pour le programme OLO (ce sujet qui sera discuté au point # 22).

10. INSCRIPTION DE L'INSPECTEUR AU CONGRÈS DE LA COMBEQ;

05-01-2025

10. Inscription de l'inspecteur au congrès de la COMBEQ.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'inspecteur municipal, monsieur Claude Ménard à participer au congrès de la COMBEQ. La municipalité de Preissac défrayera les coûts d'inscription, les coûts de transport, les frais d'hébergement et les frais de repas selon la convention en vigueur.

N.B. : Les dépenses de la conjointe sont à la charge de l'employé.

11. INSCRIPTION DU DIRECTEUR INCENDIE AU CONGRÈS DES CHEFS POMPIERS (ACISQ);

06-01-2025

11. Inscription du directeur incendie au congrès des chefs pompiers (ACISQ).

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur incendie, monsieur Gilles Prévost ou son représentant à participer au congrès des chefs pompiers. La municipalité de Preissac défrayera les coûts d'inscription, les coûts de transport, les frais d'hébergement et les frais de repas selon la convention en vigueur.

N.B. : Les dépenses de la conjointe sont à la charge de l'employé.

12. INSCRIPTION DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT AU RENDEZ-VOUS ANNUEL DES ADL;

07-01-2025

12. Inscription de l'Agente de développement au Rendez-vous annuel des ADL.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Casandra Couture et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'Agente de développement à participer au Rendez-vous annuel des ADL. La municipalité de Preissac défrayera les coûts d'inscription, les coûts de transport, les frais d'hébergement et les frais de repas selon la convention en vigueur.

N.B. : Les dépenses du conjoint sont à la charge de l'employée.

13. INSCRIPTION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL AU CONGRÈS DE L'ADMQ;

08-01-2025

13. Inscription du directeur général au congrès de l'ADMQ.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Beaulieu et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à participer au congrès des directeurs municipaux du Québec (ADMQ). La municipalité de Preissac défrayera les coûts d'inscription, les coûts de transport, les frais d'hébergement et les frais de repas selon la convention en vigueur.

N.B. : Les dépenses de la conjointe sont à la charge de l'employé.

14. INSCRIPTION DU MAIRE AU CONGRÈS FQM;

09-01-2025

14. Inscription du Maire au congrès FQM.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

D'AUTORISER le maire, monsieur Donald Rheault à participer au congrès des maires (FQM). La municipalité de Preissac défrayera les coûts d'inscription, les coûts de transport, les frais d'hébergement et les frais de repas selon le règlement en vigueur.

15. AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT #296-2025 (RÈGLEMENT RELATIF À L'ÉTABLISSEMENT D'UN PROGRAMME D'AIDE SOUS FORME DE CRÉDITS DE TAXES POUR FAVORISER LA CROISSANCE DE CERTAINES ENTREPRISES);

10-01-2025

15. Avis de motion et présentation du règlement #296-2025 (Règlement relatif à l'établissement d'un programme d'aide sous forme de crédits de taxes pour favoriser la croissance de certaines entreprises).

Le conseiller, monsieur Jean-Paul Gosselin dépose un avis de motion et présente le projet de règlement #296-2025 intitulé « Règlement relatif à l'établissement d'un programme d'aide sous forme de crédits de taxes pour favoriser la croissance de certaines entreprises ».

16. PROPOSITION POUR ACHAT D'UN SENS UNIQUE POUR F-550 (17 142.77\$);

11-01-2025

16. Proposition pour achat d'un sens unique pour F-550.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Casandra Couture et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition d'Équipements Mori7 Inc. pour la fourniture et la livraison d'un sens unique de 10 pieds portant le # EM-JSG-948987718-7 au montant de 17 142.77 \$ pour le camion F-550.

17. CORRECTION DE LA RÉOLUTION # 135-09-2024;

12-01-2025

17. Correction de la résolution # 135-09-2024.

ATTENDU QUE la résolution adoptée le 17 septembre 2024 portant le numéro 135-09-2024 était basée sur le document d'appel d'offre fourni sur le SEAO pour le remplacement d'un ponceau sur le chemin des Pêcheurs qui stipulait sur le bordereau de soumission, section : Description des travaux « Ponceau TTOG 3,2 mètres ». Compte tenu que la municipalité avait déjà fait l'acquisition du ponceau et que, par ce fait, elle a soustrait le montant de la ligne Ponceau TTOG 3,2 mètres qui était de 122 346.00\$;

ATTENDU QU'après vérification avec la firme qui a préparé le document d'appel d'offres, il fallait prendre le montant total sans soustraire quoique ce soit ;

ATTENDU QU'il y a lieu de faire une correction;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

DE CORRIGER le dernier paragraphe de la résolution # 135-09-2024 par le texte suivant :

D'ACCORDER le contrat à Duroking Construction / 9200-2088 Québec Inc. pour un montant de 358 759.91 \$ plus les taxes applicables.

18. EMBAUCHE D'UNE AGENTE DE DÉVELOPPEMENT;

13-01-2025

18. Embauche d'une Agente de développement.

Le conseiller, monsieur Sébastien Petitclerc se retire de la séance.

ATTENDU QUE la municipalité a publié dans son journal local « Ma municipalité m'informe » une offre d'emploi pour combler le poste d'Agent (e) de développement à la suite du départ de notre Agente actuelle :

ATTENDU QUE la municipalité a reçue 6 candidatures et que le comité de sélection à fait une recommandation ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Casandra Couture et résolu unanimement :

D'EMBAUCHER madame Élixa Beauregard pour le poste d'Agente de développement avec une période de probation de trois mois au salaire et condition prévues dans l'échelle salariale en vigueur de la municipalité de Preissac.

19. RÉOLUTION POUR LA COUVERTURE CELLULAIRE;

14-01-2025

19. Résolution pour la couverture cellulaire.

CONDIDÉRANT QUE la couverture cellulaire demeure insuffisante dans plusieurs régions du Québec, limitant l'accès à un service essentiel pour les résidents et visiteurs;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec s'est engagé à déployer une couverture cellulaire complète sur l'ensemble du territoire d'ici octobre 2026, reconnaissant son importance pour la qualité de vie des citoyens et le développement socioéconomique, particulièrement dans un contexte où l'automatisation devient une solution incontournable face à la pénurie de main-d'œuvre;

CONSIDÉRANT QUE des services cellulaires fiables sont indispensables pour garantir l'accès à l'information, aux services de santé, et aux interventions de sécurité publique, et qu'une couverture déficiente compromet la sécurité des personnes dans les zones à couverture limitée ou en itinérance, notamment en cas d'urgence nécessitant une intervention rapide des premiers répondants;

CONSIDÉRANT QUE la procédure CPC-2-0-17 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) impose des conditions de licence aux fournisseurs de services cellulaires (FSC), notamment l'itinérance obligatoire, le partage des pylônes et l'interdiction d'exclusivité d'emplacements, afin de favoriser l'accès au réseau pour les abonnés d'un autre FSC lorsqu'un service est disponible;

CONSIDÉRANT QUE cette même procédure n'oblige toutefois pas les FSC à solliciter le service d'un autre fournisseur en cas de couverture inexistante dans une région donnée, limitant ainsi la portée de la mesure;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec et le CRTC octroient des subventions importantes aux entreprises de télécommunications pour la construction de nouvelles infrastructures cellulaires afin d'améliorer la couverture en région;

CONSIDÉRANT QUE malgré la présence de plus de 8 599 tours cellulaires sur le territoire québécois, l'exclusivité de l'utilisation de ces tours par un seul FSC limite d'accès pour d'autres fournisseurs et constitue un obstacle majeur au déploiement d'une couverture cellulaire optimale pour l'ensemble de la population;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Paul Gosselin et résolu unanimement :

DE DEMANDER au Parti libéral du Canada, au Parti conservateur du Canada, au Nouveau parti démocratique du Canada et au Blocs québécois :

- D'inclure dans leur plateforme électorale pour la prochaine élection fédérale l'obligation pour la totalité des compagnies de services cellulaire de conclure des ententes d'itinérance afin que les clients de services cellulaires, peu importe leur fournisseur, puissent bénéficier de la présence de sites cellulaires dans la région où ils se trouvent;

DE TRANSMETTRE copie de cette résolution au ministre des Fiances du Québec, M. Eric Girard, responsable de la réalisation de l'engagement gouvernemental d'assurer le service cellulaire dans la totalité du territoire habité dans le présent mandat.

20. PROPOSITION POUR CHANGER LES PORTES D'ENTRÉES AU 6, RUE DES RAPIDES (33 450.00 \$);

15-01-2025

20. Proposition pour changer les portes d'entrées au 6, rue des Rapides (33 450.00 \$).

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Casandra Couture, et unanimement résolu :

D'ACCEPTER la proposition de « Blanchette S.A.M.N » pour l'installation de deux portes d'entrée commerciales au 6, rue des Rapides pour un montant de 33 450.00 \$ plus les taxes applicables. Il est à noter que les travaux électriques nécessaires ne sont inclus.

21. RÉOLUTION ANNUELLE POUR AIDE FINANCIÈRE AUX ORGANISMES;

16-01-2025

21. Résolution annuelle pour aide financière aux organismes.

ATTENDU QUE les organismes ont fait des demandes d'aides financières avant la préparation du budget municipal 2025;

ATTENDU QUE le conseil a étudié les différentes demandes;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Beaulieu et résolu unanimement :

D'ACCEPTER les demandes des organismes suivants :

Cercle des fermières de Preissac	2 455.00 \$
Club Preissac d'Art en Or	3 500.00 \$
Club de l'Âge d'Or de Preissac	3 000.00 \$
École St-Paul de Preissac	3 000.00 \$
Biblio Preissac	3 465.00 \$
Club des jeunes	1 000.00 \$

22. FONDATION OLO (200.00 \$);

17-01-2025

22. Fondation OLO (200.00 \$).

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Casandra Couture et résolu unanimement :

D'ACCORDER une aide financière de 200.00 \$.

23. ACHAT D'UN PHOTOCOPIEUR;

18-01-2025

23. Achat d'un photocopieur.

ATTENDU que le photocopieur a maintenant huit ans et que son entretien est rendu difficile, considérant la disponibilité des pièces et le temps pour les avoirs;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

D'ACCEPTER l'offre de « Larouche Bureautique » pour la fourniture d'un photocopieur de marque Ricoh IM C2510 Multifonctionnel au montant de 11 994.00 \$ plus les taxes applicables. Le photocopieur existant sera installé au CMAE et des frais de 250.00 \$ pour la programmation.

24. ACHAT DU MODULE POUR LE PAIEMENT DES FOURNISSEURS CIM (550.00 \$);

19-01-2025

24. Achat du module pour le paiement des fournisseurs CIM (550.00 \$).

ATTENDU que maintenant les fournisseurs désirent se faire payer par virement bancaire;

ATTENDU que l'ajout d'un module dans le logiciel de gestion financière de la municipalité (CIM) « Module de paiement direct des comptes fournisseurs » est disponible;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat du module de paiement direct des comptes fournisseurs avec le service de soutien technique pour un montant annuel de 550.00 \$.

25. PÉRIODE DE QUESTIONS REÇUES À LA MUNICIPALITÉ (VOUS POUVEZ ENVOYER VOS QUESTIONS À L'ADRESSE SUIVANTE : DIRECTION@PREISSAC.COM;

25. Période de questions reçues à la municipalité de Preissac (vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse suivante : direction@preissac.com.

Le maire, monsieur Donald Rheault répond aux questions suivantes :

- Trois questions reçues par courriel : liste des non-résidents, responsabilités et dossiers des Élus et les règlements disponibles sur le site de la municipalité
- Question sur le point # 12 de l'ordre du jour
- Question sur le point # 6 de l'ordre du jour
- Dépenses faites par carte de crédit
- Pneus d'hiver sur le véhicule Rogue
- Distribution de notre journal mensuel « Ma municipalité m'informe » aux non-résidents

26. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;

20-01-2025

26. Clôture et levée de l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

DE CLORE la session. Il est 20h14.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

N B. Je, Donald Rheault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

DONALD RHEAULT
MAIRE

GÉRARD PÉTRIN
DIRECTEUR GÉNÉRAL /
GREFFIER-TRÉSORIER